



Communiqué No. 6

Date : Le 2 juin 2020

Destinataires : Parents, tutrices et tuteurs

Expéditeur : Conseil d'administration

OBJET : Remboursement des parents pour mars

Chers parents,
Chers tutrices et tuteurs,

Comme vous l'avez remarqué lors de la dernière facturation, un remboursement vous a été crédité. Afin d'uniformiser et de maintenir une constance dans nos décisions quant aux frais de garde durant la fermeture la garderie en raison de la pandémie COVID-19, le conseil d'administration a pris la décision d'offrir un remboursement de 50 % aux parents pour la période de fermeture en mars, soit du 17 au 31 mars.

Ce remboursement vous a été remis sous forme de crédit à votre compte de la garderie. C'est-à-dire que le montant a été déduit de vos frais de garde à la facturation du 1^{er} juin. Les parents ayant retiré leur enfant de notre service de garde après avoir payé les frais complets de mars recevront leur remboursement sous forme de chèque.

Nous vous encourageons à communiquer avec nous si vous avez des questions et/ou préoccupations. Vous pouvez aussi accéder à toutes nos communications en lien avec la COVID-19 à partir de notre site web à l'adresse <https://www.aupitmondedefranco.ca/>

Cordialement,

Macha Roy

Présidente du Conseil d'administration